



[COMMUNIQUÉS DE PRESSE](#)

[CONSEIL DE SÉCURITÉ](#)

SC/15190

2 FÉVRIER 2023

Le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida modifie vingt-neuf entrées dans la liste des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida

Le 2 février 2023, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, **a promulgué les modifications** spécifiées par les biffures et les soulignements dans les entrées ci-dessous sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2610 (2021) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies:

A. Personnes

QDi.002 Nom: 1: AMIN 2: MUHAMMAD 3: UL HAQ 4: SAAM KHAN

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 1960 **Lieu de naissance:** province du Nangarhar, Afghanistan **Pseudonyme fiable:** a) Al-Haq, Amin b) Amin, Muhammad **Pseudonyme peu fiable:** a) Dr. Amin b) Ul-Haq, Dr. Amin **Nationalité:** Afghanistan **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 25 janv. 2001 (modifications 18 juil. 2007, 16 déc. 2010, 6 déc. 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** était chargé de coordonner la sécurité pour Oussama ben Laden (décédé). Rapatrié vers l'Afghanistan en févr. 2006. Se trouvait en Afghanistan en août 2021. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 15 juin 2010. L'examen de l'inscription en application de la résolution 2368 (2017) s'est achevé le 4 déc. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

AMIN MUHAMMAD UL HAQ SAAM KHAN

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.002

AMIN MUHAMMAD UL HAQ SAAM KHAN

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité: 10 January 2011

Date(s) de mise à jour du résumé : 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Amin Muhammad Ul Haq Saam Khan a été inscrit sur la Liste le **25 janvier 2001**, en application des dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1333 (2000), comme associé à Al-Qaida (QDe.004), à Oussama ben Laden ou aux Taliban, pour les raisons ci-après : participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités menés par Oussama ben Laden (décédé), inscrit le 25 janvier 2001 et Al-Qaida (QDe.004), en association avec eux, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir; vente ou transfert d'armes et de matériel connexe; ou soutien de toute autre manière à des actes ou à des activités auxquels se livrent Oussama ben Laden et Al-Qaida.

Renseignements complémentaires:

Amin Muhammad Ul Haq Saam Khan était chargé de coordonner la sécurité pour Oussama ben Laden (décédé).

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

QDi.018 Nom: 1: ABDUL MANAN AGHA 2: n.d. 3: n.d. 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عبد المنان آغا

Titre: Haji **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** n.d. **Lieu de naissance:** n.d. **Pseudonyme**

fiable: Abdul Manan **Pseudonyme peu fiable:** a) Abdul Man'am Saiyid b) Saiyid Abd al-Man (précédemment inscrit sous ce nom) **Nationalité:** n.d. **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 17 oct. 2001 (modifications 26 juin 2013, 1 mai 2019) **Renseignements divers:** Pakistan. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 15 juin 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019.

ABDUL MANAN AGHA

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.018

ABDUL MANAN AGHA

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

10 January 2011

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

3 February 2015

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Saiyid Abd al-Man a été inscrit sur la Liste le **17 octobre 2001**, en application des dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1333 (2000), comme associé à Al-Qaida (QDe.004), à Oussama ben Laden (décédé) ou aux Taliban, pour les raisons ci-après : participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités menés par Al-Qaida-(QDe.004), en association avec elle, sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir ou pour soutenir de toute autre manière des actes ou des activités auxquels se livre l'organisation.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

QDi.119 Nom: 1: ARIS 2: MUNANDAR 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** a) 1 janv. 1971 ~~b) Entre 1962 et 1968~~ **Lieu de naissance:** Sambi, Boyolali, Java, Indonésie **Pseudonyme fiable:** n.d. **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Indonésie (en déc. 2003) **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 9 sept. 2003 (modifications 9 sept. 2005, 4 oct. 2006, 12 déc. 2014, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 25 mai 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

QDi.186 Nom: 1: ABU 2: RUSDAN 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 16 août 1960 **Lieu de naissance:** Kudus, Java-Centre, Indonésie **Pseudonyme fiable:** n.d. **Pseudonyme peu fiable:** a) Abu Thoriq b) Rusdjan c) Rusjan d) Rusydan e) Thoriquddin f) Thoriquiddin g) Thoriquidin h) Toriquuddin **Nationalité:** n.d. **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. numéro indonésien d'identification 1608600001 **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 16 mai 2005 (modifications 12 déc. 2014, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** arrêté en Indonésie en 2021. Était l'émir par intérim de la Jemaah Islamiyah (QDE (092) avant son arrestation, et reste une personnalité de haut range du groupe. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 8 juin 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

ABU RUSDAN

Conformément au paragraphe 13 de la résolution [1822 \(2008\)](#) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.186

ABU RUSDAN

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

30 October 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

17 April 2018

3 March 2021

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Abu Rusdan a été inscrit sur la Liste le **16 mai 2005**, en application des paragraphes 1 et 16 de la [résolution 1526 \(2004\)](#), comme associé à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, pour avoir participé au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec la Jemaa Islamiya (QDe.092), sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir, et pour avoir recruté pour son compte.

Renseignements complémentaires:

Abu Rusdan est un haut responsable de la Jemaa Islamiya (QDe.092) et soutient les actes de terrorisme commis au nom de cette organisation. Les membres de la Jemaah Islamiyah ont été entraînés, financés et dirigés par les responsables d'Al-Qaida en vue de la mise en œuvre des objectifs de cette organisation et notamment de l'exécution de certaines des attaques les plus meurtrières perpétrées contre des civils et des fonctionnaires en Asie du Sud-Est.

Abu Rusdan s'est rendu en Afghanistan en 1986 pour y suivre un entraînement paramilitaire avec Huda bin Abdul Haq (décédé), également connu sous le nom de Mukhlas). Il est resté en Afghanistan jusqu'en 1989 avec Nurjaman Riduan Isamuddin (QDi.087), également connu sous le nom d'Hambali. Il a également recruté pour le compte de la Jemaah Islamiyah.

Abu Rusdan a enseigné à Al-Muttaqien, à Jepara, école affiliée à la Jemaah Islamiyah où ont également résidé de nombreuses personnes associées à des personnalités importantes d'Al-Qaida et de la Jemaah Islamiyah.

Abu Rusdan a remplacé Abu Bakar Ba'asyir (QDi.217) comme émir – ou chef – de la Jemaah Islamiyah après l'arrestation de ce dernier en octobre 2002. Il a été élu par Abu Dujana, Aris

Sumarsono ([QDi.187](#)), Sulaiman et Huda bin Abdul Haq. En sa qualité d'émir, il a présidé les réunions des dirigeants de la Jemaah Islamiyah et dirigé les affaires de l'organisation.

Après avoir été capturé, un haut dirigeant régional de la Jemaah Islamiyah a admis qu'en février 2004, Abu Rusdan lui avait donné l'ordre d'établir des liens avec le Groupe Abou Sayyaf (QDe.001). Il a ensuite ordonné à son subordonné, Zulkifli Abdul Hir (décédé), de nouer des liens avec Khadafi Aboubakar Janjalani (décédé), alors dirigeant du Groupe Abou Sayyaf.

Abu Rusdan a été arrêté en 2003 à Kudus (Java). Lors de l'arrestation d'autres agents de la Jemaah Islamiyah à la même époque, 40 kilogrammes d'explosifs, des armes légères et artisanales ainsi que des munitions ont été retrouvés.

En février 2004, la justice indonésienne a déclaré Abu Rusdan coupable d'avoir aidé à receler l'un des auteurs des attentats à la bombe perpétrés à Bali, Huda bin Abdul Haq, et l'a condamné à une peine de trois ans et demi d'emprisonnement. Libéré de prison avant l'expiration de sa peine fin 2005, il a repris ses activités de soutien à la Jemaah Islamiyah au mépris des conditions mises à sa libération. Abu Rusdan a été arrêté en Indonésie en septembre 2021.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Abu Sayyaf Group (QDe.001), inscrit le 6 octobre 2001

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Jemaah Islamiyah (QDe.092), inscrite le 25 octobre 2002

Nurjaman Riduan Isamuddin (QDi.087), inscrit le 28 janvier 2003

Aris Sumarsono ([QDi.187](#)), inscrit le 16 mai 2005

Abu Bakar Ba'asyir (QDi.217), inscrit le 21 avril 2006

QDi.204 Nom: 1: ISNILON 2: TOTONI 3: HAPILON 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** **a)** 18 mars 1966 **b)** 10 mars 1967 **Lieu de naissance:** Bulanza, Lantawan, Basilan, Philippines **Pseudonyme fiable:** **a)** Isnilon Hapilun **b)** Isnilon Hapilun **c)** Tuan Isnilon **Pseudonyme peu fiable:** **a)** Abu Musab **b)** Salahudin **Nationalité:** Philippines **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** **a)** Basilan, Philippines (ancienne adresse jusqu'en 2016) **b)** Lanao del Sur, Philippines (adresse depuis 2016) **Date d'inscription:** 6 déc. 2005 (modifications 4 oct. 2017, 6 déc. 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Haut dirigeant du Groupe Abu Sayyaf (ASG) (QDe.001). En mai 2017, dirigeant de groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), dans le sud des Philippines. Serait décédé en 2017. Signalement: couleur des yeux: marron; couleur des cheveux: brun; taille: 168 cm; poids: 54 kg; corpulence: mince; teint: clair; a des taches de naissance sur le visage . La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 8 juin 2010. Recherché par les autorités des Philippines pour infractions terroristes et par les autorités des États-Unis d'Amérique pour son implication dans des actes terroristes. L'examen de l'inscription en application de la résolution 2368 (2017) s'est achevé le 4 déc. 2019. Photographies ajoutées à la La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

ISNILON TOTONI HAPILON

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.204

ISNILON TOTONI HAPILON

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

26 August 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

3 February 2015

4 October 2017

17 April 2018

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Isnlon Totoni Hapilon a été inscrit sur la Liste le **6 décembre 2005** en application des dispositions des paragraphes 1 et 2 de la résolution 1617 (2005), comme associé à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités du Groupe Abu Sayyaf (QDe.001), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir.

Renseignements complémentaires:

Isnlon Totoni Hapilon ~~est~~ était l'un des chefs du Groupe Abu Sayyaf (QDe.001). Depuis 1997, il a occupé plusieurs postes à la direction opérationnelle du Groupe et, avant le décès de son fondateur Abdurajak Abubakar Janjalani, en décembre 1998, Hapilon était membre du comité central du Groupe. Hapilon assure actuellement la protection de membres de la Jemaah Islamiyah (QDe.092), notamment d'Umar Patek (QDi.294). Hapilon a commis plusieurs actes de violence brutale, notamment l'enlèvement de ressortissants philippins et étrangers. En novembre 1997, Hapilon était l'un des commandants du Groupe. À la fin de 1999, Hapilon était instructeur dans un camp du Groupe Abu Sayyaf, qui dispensait notamment des cours sur les tactiques militaires. Au début de 2000, Hapilon était conseiller du chef Khadafi Abubakar Janjalani (décédé), jeune frère du fondateur du Groupe Abu Sayyaf. Il était également son adjoint. En août 2000, Jeffrey Schilling, un ressortissant des États-Unis, a été enlevé par des membres du Groupe Abu Sayyaf qui l'ont retenu en otage pendant plus de sept mois sur l'île de Jolo aux Philippines; on croit savoir que Hapilon faisait partie des membres armés du Groupe Abu Sayyaf qui l'ont gardé en 2000. Schilling a été libéré de ses geôliers en avril 2001. En mai 2001, Hapilon et d'autres membres du Groupe Abu Sayyaf ont pris en otage et emmené 17 Philippins et 3 Américains du complexe de Dos Palmas aux Philippines pour le compte du Groupe Abu Sayyaf. En juin 2001, deux des otages philippins et un

otage américain ont été décapités. Hapilon et d'autres membres du Groupe Abu Sayyaf ont dissimulé et déplacé les otages pendant plus d'un an dans la jungle touffue et les montagnes de l'île de Basilan, aux Philippines. Au cours de cette période, le Groupe a occupé une église et un hôpital de l'île de Basilan et a retenu 200 personnes en otages, dont les trois Américains enlevés par le Groupe Abu Sayyaf dans le complexe de Dos Palmas. En 2002, Isnilon Toton Hapilon et quatre autres membres du Groupe Abu Sayyaf, dont Khadafi Janjalani (décédé) and Jainal Antel Sali Jr. (décédé), ont été inculpés aux États-Unis pour leur participation présumée à des actes terroristes contre des ressortissants de ce pays et d'autres ressortissants étrangers aux Philippines et dans des pays voisins. En août 2003, Hapilon et une centaine de membres du Groupe Abu Sayyaf se trouvaient à « Camp Oussama », un camp d'entraînement du Groupe créé en 2002 par Hapilon dans le sud des Philippines. En août 2004, Hapilon commandait environ 70 partisans armés. Depuis la mort de Khadafi Janjalani en 2006, Isnilon Hapilon, tout comme Radulan Sahiron (QDi.208), fait partie du haut commandement du Groupe Abu Sayyaf. En 2007, Hapilon et Zulkifli Abdul Hir (décédé) auraient organisé l'évasion d'un bailleur de fond du Groupe qui est bien connu localement et de dizaines d'autres détenus d'une prison de Mindanao (Philippines). En 2014, Hapilon et les membres de sa faction du Groupe Abu Sayyaf, ainsi que d'autres militants, ont prêté allégeance au dirigeant de l'EIL, Abu Bakr al-Baghdadi, inscrit sur la Liste sous le nom d'Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299), et Hapilon a été sacré « émir » des partisans de l'EIL aux Philippines. En 2016, Hapilon et sa faction se sont installés à Mindanao et ont établi des liens avec un groupe local affilié à l'EIL dans la Province de Lanao del Sur. En mai 2017, alors que les autorités philippines cherchaient à l'appréhender dans la ville de Marawi, à Mindanao, Hapilon, les membres de sa faction et ceux du groupe local affilié à l'EIL se sont engagés dans des combats prolongés contre les forces gouvernementales. Il aurait été tué en 2017.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Abu Sayyaf Group (QDe.001), inscrit le 6 octobre 2001
Jemaah Islamiyah (QDe.092), inscrite le 25 octobre 2002
Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL), inscrit sous le nom d'Al-Qaida in Iraq (QDe.115) le 18 octobre 2004
Radulon Sahiron (QDi.208), inscrit le 6 décembre 2005
Dinno Amor Rosalejos Pareja (QDi.242), inscrit le 4 juin 2008
Pio Abogne De Vera (QDi.245), inscrit le 4 juin 2008
Umar Patek (QDi.294), inscrit le 19 juillet 2011

QDi.216 Nom: 1: ABDULLAH 2: ANSHORI 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 1958 **Lieu de naissance:** Pacitan, Java-Est, Indonésie **Pseudonyme fiable:** a) Abu Fatih b) Thoyib, Ibnu c) Toyib, Ibnu d) Abu Fathi **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Indonésie **Numéro de passeport:** pasport indonésien numéro T710219 (délivré à Sukoharjo, Java-Centre, Indonésie n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 21 avril 2006 (modifications 6 déc. 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** haut dirigeant de la Jemaa Islamiya (QDe.092). La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 8 juin 2010. L'examen de l'inscription en application de la résolution 2368 (2017) s'est achevé le 4 déc. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

QDi.404 Nom: 1: ~~Muhammad~~ MUHAMMAD 2: ~~Bahrum~~ BAHRUM 3: ~~Naim~~ NAIM 4: ~~Anggi~~ ~~Tamtomo~~ ANGGIH TAMTOMO

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 6 sept. 1983 **Lieu de naissance:** a) Surakarta, Indonésie b) Pekalongan, Indonésie **Pseudonyme fiable:** a) Bahrun Naim b) Anggih Tamtomo **Pseudonyme peu fiable:** a) Abu Rayyan b) Abu Rayan c) Abu Aisyah **Nationalité:** Indonésie **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** a) Alep, République arabe syrienne b) Raqqa, République arabe syrienne **Date d'inscription:** 20 juil. 2017 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** ressortissant indonésien basé en Syrie qui a exercé diverses fonctions à l'appui de l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

QDi.407 Nom: 1: OMAN 2: ROCHMAN 3: n.d. 4: n.d.

Titre: professeur **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 5 janv. 1972 **Lieu de naissance:** Sumedang, Indonésie **Pseudonyme fiable:** a) Oman Rahman b) Abu Sulaiman Aman Abdurrahman Al-Arkhabiliy c) Aman Abdul Rahman d) Aman Abdurahman e) Aman Abdurrachman f) Oman Abdulrohman g) Oman Abdurrahman h) Aman Abdurrahman **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Indonésie **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** prison de Pasir Putih, île de Nusa Kambangan, Indonésie **Date d'inscription:** 20 juil. 2017 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** chef de fait de tous les partisans de l'État islamique d'Iraq et du Levant (entité inscrite sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115)) en Indonésie malgré son incarcération depuis décembre 2010. Condamné à mort par la Cour suprême indonésienne. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

OMAN ROCHMAN

Conformément au paragraphe 13 de la résolution [1822 \(2008\)](#) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.407

Oman Rochman

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

20 July 2017

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Oman Rochman a été inscrit sur la Liste le 20 juillet 2017 en application des dispositions de l'annexe III de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir, et pour avoir recruté pour le compte de ce groupe ou soutenu de toute autre manière des actes qu'il a commis ou des activités auxquelles il se livre.

Renseignements complémentaires:

Oman Rochman agit pour le compte ou au nom de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), dans les domaines du recrutement et des médias, et était considéré à la fin de l'année 2015 comme l'un des chefs de tous les partisans de l'EIL en Indonésie malgré son incarcération depuis décembre 2010.

En février 2016, alors qu'il était incarcéré, Rochman a recruté de futurs militants pour leur faire rejoindre les rangs de l'EIL et communiquait probablement avec des dirigeants du groupe en République arabe syrienne. Le 14 janvier 2016, il a autorisé des attentats terroristes à Jakarta (Indonésie) et émis une fatwa (décret) depuis sa prison le même mois afin d'encourager des militants indonésiens à rejoindre l'EIL. En janvier 2016, il était à la tête d'un groupe de l'EIL en Indonésie et, en décembre 2015, il a ordonné à un terroriste de Jakarta de mener des attaques au nom de l'EIL en janvier 2016.

Rochman a prêté allégeance à l'EIL au début de 2014 et recrutait activement pour le groupe au début de 2015. En 2015, il a ordonné à l'un de ses associés indonésiens de se rendre en République arabe syrienne pour rejoindre l'EIL. Il a également recruté un individu en prison afin que celui-ci se rende en Syrie pour rejoindre l'EIL après sa libération. À la mi-2015, il a exigé des extrémistes indonésiens qui souhaitaient rejoindre l'EIL en Syrie qu'ils obtiennent une recommandation de sa part avant de partir.

Rochman était le principal traducteur indonésien de l'EIL en octobre 2014 et il a diffusé des informations sur Internet depuis la prison, notamment l'appel de l'EIL visant à inciter les musulmans à tuer des « occidentaux » sans discrimination. En août 2014, il a été établi qu'il était un personnage clé et le fer de lance de la propagation de l'idéologie de l'EIL en Indonésie par ses traductions des écrits du groupe, qu'il se chargeait également de diffuser par l'intermédiaire de groupes d'études islamiques et des médias sociaux.

En décembre 2010, Rochman a été condamné à neuf ans de prison pour violation de l'article 13 de la loi antiterroriste indonésienne. Il a été incarcéré pour son rôle de bailleur de fonds et de recruteur pour un camp d'entraînement terroriste à Aceh (Indonésie), lequel avait été associé à Abu Bakar Ba'asyir (QDi.217). En 2017, il est toujours emprisonné en Indonésie. Rochman a été condamné à mort par la Cour suprême indonésienne.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Abu Bakar Ba'asyir (QDi.217), inscrit le 21 avril 2006

QDi.236 Nom: 1: HAMID 2: ABDALLAH 3: AHMAD 4: AL-ALI

Nom (alphabet d'origine): حامد عبد الله أحمد العلي

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 20 janv. 1960 **Lieu de**

naissance: Koweït **Pseudonyme fiable:** a) Dr. Hamed Abdullah Al-Ali b) Hamed Al-'Ali c) Hamed bin 'Abdallah Al-'Ali d) Hamid 'Abdallah Al-'Ali e) Hamid 'Abdallah Ahmad Al-'Ali f) Hamid bin Abdallah Ahmed Al-Ali g) Hamid Abdallah Ahmed Al-Ali **Pseudonyme peu fiable:** Abu

Salim **Nationalité:** Koweït **Numéro de passeport:** passeport koweïtien_numéro 1739010, délivré le 26

mai 2003, délivré à Koweït (et venu à expiration le 25 mai 2008) **Numéro national d'identification:** ~~n.d.~~ numéro koweïtien d'identification 260012001546 **Adresse:** Koweït (résidence en mars 2009) **Date d'inscription:** 16 janv. 2008 (modifications 1 juil. 2008, 23 juil. 2008, 25 janv. 2010, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** la révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 14 sept. 2009. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

HAMID ABDALLAH AHMAD AL-ALI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.236

HAMID ABDALLAH AHMAD AL-ALI

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

6 April 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Hamid Abdallah Ahmad al-Ali a été inscrit sur la Liste le **16 janvier 2008**, en application des paragraphes 1 et 12 de la résolution 1735 (2006), comme associé à Al-Qaida (QDe.004) pour avoir participé, au Koweït, au financement, à l'organisation, à la facilitation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec des cellules terroristes affiliées à Al-Qaida, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir, pour leur avoir fourni, vendu ou transféré des armes et matériels connexes et pour avoir recruté pour leur compte.

Renseignements complémentaires:

Hamid Abdallah Ahmad al-Ali est un terroriste installé au Koweït, qui joue un rôle de facilitateur et d'incitateur et a offert un appui financier et une justification idéologique à des groupes affiliés à Al-Qaida qui cherchent à commettre des actes de terrorisme au Koweït, en Iraq et dans d'autres pays. Avec [Jaber Abdallah Jaber Ahmad al-Jalahmah \(QDi.237\)](#) et [Mubarak Mushakhas Sanad Mubarak al-Bathali \(QDi.238\)](#), Al-Ali recrute également des extrémistes au Koweït pour commettre des activités terroristes, notamment pour le compte d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). Il a aidé financièrement ces recrues, notamment en payant leurs frais de voyage pour se rendre en Iraq. Al-Ali a obtenu une grande partie de cet argent grâce à des collectes effectuées dans sa mosquée. Il a apporté un appui à toutes les étapes du processus de financement des opérations terroristes, qu'il s'agisse de financer des groupes terroristes et leurs activités, de faciliter des attentats meurtriers ou d'inciter autrui à participer à des campagnes de violence.

Des éléments de preuve montrent que, dans le cadre de l'action qu'il mène pour promouvoir une idéologie extrémiste, Al-Ali a fourni un appui matériel à des organisations terroristes, notamment à des organisations installées en Iraq et affiliées à Al-Qaida (QDe.004).

Al-Ali était un chef religieux et un bailleur de fonds d'une cellule terroriste établie au Koweït qui a préparé au début de 2005 des attaques contre des cibles situées aux États-Unis et au Koweït. Il assurait la supervision idéologique de cette cellule terroriste associée à Al-Qaida. Al-Ali a visité les camps terroristes du groupe au Koweït et fourni des fonds destinés à financer des actes de terrorisme.

En 2004, en plus de son appui financier et idéologique et de ses activités de recrutement, Al-Ali a également donné à des recrues potentielles la possibilité de s'entraîner au maniement d'explosifs. Il a publié sur son site Web des conseils techniques sur la fabrication d'engins explosifs et d'armes chimiques et biologiques.

En tant que recruteur pour des organisations terroristes, Al-Ali a publié des *fatwas* justifiant les actes de terrorisme, dont une *fatwa* qui approuvait les attentats-suicide à la bombe et, plus particulièrement, le fait de détourner des avions pour les écraser contre des cibles. Cette *fatwa* accréditait l'idée que, « s'ils doivent permettre d'écraser l'ennemi (ou de lui infliger une défaite sur le plan moral) et de remporter la victoire, les attentats-suicide sont autorisés et, parfois, nécessaires ». Selon la même *fatwa*, « de nos jours, cet objectif peut être obtenu par des moyens modernes, tels que les bombes, ou en écrasant un avion sur un site important pour infliger de lourdes pertes à l'ennemi ». En août 2002, Al-Ali aurait été placé sous surveillance par le Koweït.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Mubarak Mushakhas Sanad Mubarak al-Bathali (QDi. 238), inscrit le 16 janvier 2008

Jaber Abdallah Jaber Ahmad al-Jalahmah (QDi.237), inscrit le 16 janvier 2008

QDi.238 Nom: 1: MUBARAK 2: MUSHAKHAS 3: SANAD 4: MUBARAK AL-BATHALI

Nom (alphabet d'origine): مبارك مشخص سند مبارك البذالي

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 1 oct. 1961 **Lieu de naissance:** Koweït **Pseudonyme fiable:** a) Mubarak Mishkhis Sanad Al-Bathali b) Mubarak Mishkhis Sanad Al-Badhali c) Mubarak Al-Bathali d) Mubarak Mishkhas Sanad Al-Bathali e) Mubarak Mishkhas Sanad Al-Bazali f) Mobarak Meshkhas Sanad Al-Bthaly **Pseudonyme peu fiable:** Abu Abdulrahman **Nationalité:** Koweït **Numéro de passeport:** a) passeport koweïtien numéro 101856740, délivré le 12 mai 2005 (et venu à expiration le 11 mai 2007) b) passeport koweïtien numéro 002955916 **Numéro national d'identification:** numéro koweïtien d'identification 261122400761 **Adresse:** Al-Salibekhat area, Koweït (résidence en mars 2009) **Date d'inscription:** 16 janv. 2008 (modifications 1 juil. 2008, 23 juil. 2008, 25 janv. 2010, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Condamné à une peine d'emprisonnement par le Koweït le 24 août 2018. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 14 sept. 2009. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

MUBARAK MUSHAKHAS SANAD MUBARAK AL-BATHALI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.238

MUBARAK MUSHAKHAS SANAD MUBARAK AL-BATHALI

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

6 April 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Mubarak Mushakhas Sanad Mubarak al-Bathali a été inscrit sur la Liste le **16 janvier 2008**, conformément aux paragraphes 1 et 12 de la [résolution 1735 \(2006\)](#), comme associé à Al-Qaida (QDe.004), Ansar al-Islam (QDe.098) et *Lashkar-e-Tayyiba* (QDe.118), en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec ces entités, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir et au recrutement pour leur compte, et de son soutien de toute autre manière à des actes commis par elles ou à des activités auxquelles elles se livrent.

Renseignements complémentaires:

Mubarak Mushakhas Sanad Mubarak al-Bathali, qui est l'un des principaux associés de [Jaber Abdallah Jaber Ahmad al-Jalahmah \(QDi.237\)](#), est un instigateur et facilitateur du terrorisme basé au Koweït. En outre, il collecte des fonds et recrute pour le réseau Al-Qaida (QDe.004). Al-Bathali a participé à tous les stades du financement du terrorisme, qu'il s'agisse de financer des groupes terroristes et leurs activités, de faciliter des attentats meurtriers ou d'inciter d'autres personnes à se joindre à des campagnes de violence. Il a pris la parole dans plusieurs mosquées du Koweït pour collecter des fonds destinés à des agents d'Al-Qaida.

Al-Bathali a collecté des fonds au Koweït pour le compte d'organisations terroristes pendant plusieurs années. En 1999, il a rencontré plusieurs responsables d'Al-Qaida et leur a remis 100 000 dollars. En 2001, Al-Bathali a chargé un passeur de fonds de livrer environ 20 000 dollars à un responsable des finances d'Al-Qaida au Pakistan. En 2002-2003, Al-Bathali a versé 20 000 dollars à Ansar al-Islam (QDe.098) par l'intermédiaire de contacts qu'il avait en Syrie. En 2003 et 2004, il a fait verser des fonds à Al-Qaida en Iraq (QDe.115) par des intermédiaires. En 2004, Al-Bathali a recueilli chaque semaine plusieurs centaines de dinars koweïtiens pour le compte d'organisations terroristes, dont Al-Qaida, Ansar al-Islam et *Lashkar-e-Tayyiba* (QDe.118).

En 2001, Al-Bathali et son fils ont produit environ 6 000 exemplaires d'une cassette de propagande enregistrée par un conseiller d'Oussama ben (décédé). Al-Bathali a également appuyé l'attentat du 8 octobre 2002 contre des Marines américains dans l'île de Faylaka (Koweït), qui a causé la mort d'un Marine.

En janvier 2003, Al-Bathali et Al-Jalahmah ont rencontré une personne impliquée dans l'attentat commis le 21 janvier 2003 par des terroristes liés à Al-Qaida, aux abords du Camp Doha (Koweït),

contre deux contractants des États-Unis; ils se sont entretenus avec cette personne des possibilités de financer ses activités d'entraînement de militants.

En 2003, Al-Bathali a réaffirmé son objectif de recruter de jeunes musulmans dans la péninsule arabique, en particulier en Arabie saoudite et au Koweït, pour soutenir des combattants associés à Al-Qaida dans le nord de l'Iraq. Cet appui devait prendre la forme, entre autres, de dons aux combattants, de cédéròms sur Ansar al-Islam et de l'exploitation d'Internet à des fins de propagande et de collecte de fonds. En 2006, Al-Bathali a continué de faciliter les voyages d'extrémistes qui se rendaient en Iraq et en Afghanistan pour y combattre. Dans un entretien publié en mai 2008, il a déclaré qu'il recrutait des jeunes gens pour les envoyer combattre à l'étranger, en particulier en Afghanistan, et qu'il en avait auparavant envoyé d'autres en Iraq, au Kosovo et en Tchétchénie.

Al-Bathali a été condamné à une peine d'emprisonnement de trois ans par le Koweït le 24 août 2018.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Ansar al-Islam (QDe.098), inscrit le 24 février 2003

Lashkar-e-Tayyiba-(QDe.118), inscrite le 2 mai 2005

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Hamid Abdallah Ahmed al-Ali (QDi.236), inscrit le 16 janvier 2008

Jaber Abdallah Jaber Ahmad al-Jalahmah (QDi.237), inscrit le 16 janvier 2008.

QDi.266 Nom: 1: MAHMOUD 2: MOHAMMAD 3: AHMED 4: BHAZIQ

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** a) 17 août 1943 b) 1943 c) 1944 **Lieu de naissance:** Inde **Pseudonyme fiable:** a) Bahaziq Mahmoud b) Abu Abd al-'Aziz c) Abu Abdul Aziz d) Shaykh Sahib **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Arabie saoudite **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** Arabie saoudite numéro saoudien d'identification 4-6032-0048-1 **Adresse:** n.d. Arabie saoudite **Date d'inscription:** 10 déc. 2008 (modifications 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** bailleur de fonds de Lashkar-e-Tayyiba (inscrite sur la Liste sous le numéro de référence permanent (QDe.118)). Il a également été le dirigeant Lashkar-e-Tayyiba en Arabie saoudite. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

QDi.291 Nom: 1: IBRAHIM 2: HASSAN 3: TALI 4: AL-ASIRI

Nom (alphabet d'origine): إبراهيم حسن طالع العسيري

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** a) 19 avril 1982 b) 18 avril 1982 c) (24/06/1402 (calendrier hégirien) **Lieu de naissance:** Riyad, Arabie saoudite **Pseudonyme fiable:** a) Ibrahim Hassan Tali Asiri (إبراهيم حسن طالع عسيري) b) Ibrahim Hasan Talea Aseeri c) Ibrahim Hassan al-Asiri d) Ibrahim Hasan Tali Asiri e) Ibrahim Hassan Tali Assiri f) Ibrahim Hasan Tali'A 'Asiri g) Ibrahim Hasan Tali al-'Asiri h) Ibrahim al-'Asiri i) Ibrahim Hassan Al

Asiri **Pseudonyme peu fiable:** a) Abu Saleh b) Abosslah c) Abu-Salaah **Nationalité:** Arabie saoudite **Numéro de passeport:** passeport saoudien numéro F654645, délivré le 30 avril 2005 (et venu à expiration le 7 mars 2010. Date de délivrance dans le calendrier hégirien 24/06/1426. Date d'expiration dans le calendrier hégirien 21/03/1431.) **Numéro national d'identification:** numéro saoudien d'identification 1028745097 **Adresse:** Yémen **Date d'inscription:** 24 mars 2011 (modifications 15 avril 2014, 15 juin 2015, 9 mai 2018, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** agent et principal artificier de l'organisation Al-Qaida dans la péninsule arabique (QDe.129). En mars 2011, il aurait été caché au Yémen. Recherché par l'Arabie saoudite. Serait décédé. Associé également à Nasir 'abd-al-Karim 'Abdullah Al-Wahishi (décédé), Qasim Yahya Mahdi al-Rimi (QDi.282) et Anwar Nasser Abdulla Al-Aulaqi (QDi.283) (décédé). L'examen effectué conformément à la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité a pris fin le 15 novembre 2021. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

IBRAHIM HASSAN TALI AL-ASIRI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.291

IBRAHIM HASSAN TALI AL-ASIRI

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

24 March 2011

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

3 February 2015

15 June 2015

17 April 2018

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Ibrahim Hassan Tali Al-Asiri a été inscrit sur la Liste le **24 mars 2011**, en application des dispositions du paragraphe 2 de la [résolution 1904 \(2009\)](#), comme associé à Al-Qaida, à Oussama ben Laden et aux Taliban pour avoir participé au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités menées par Al-Qaida dans la péninsule arabique (QDe.129), en association avec elle, sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir, pour avoir recruté pour son compte ou pour avoir soutenu, de toute autre manière, des actes commis par elle ou des activités auxquelles elle se livre.

Renseignements complémentaires:

Ibrahim Hassan Tali Al-Asiri ~~est était~~ un agent d'Al-Qaida dans la péninsule arabique AQAP (QDe.129). Il était le Principal artificier de cette organisation, il se cachait actuellement au Yémen.

Avant de rejoindre AQAP, Al-Asiri était membre d'une cellule terroriste affiliée à Al-Qaida en Arabie saoudite et a participé à des attentats planifiés contre des installations pétrolières dans le Royaume. En 2006, il a été arrêté par la police saoudienne et incarcéré pendant neuf mois pour avoir tenté de se rendre en Iraq afin d'y rejoindre un groupe de militants. À sa sortie de prison, Al-Asiri a tenté de créer une nouvelle cellule de militants en Arabie saoudite. Mais, après une descente de police opérée dans leur lieu de réunion, lors de laquelle six de ses complices ont été tués, son frère et lui ont fui au Yémen. Peu de temps après, Al-Asiri a rejoint AQAP et poursuivi ses activités terroristes.

Al-Asiri a encouragé son frère à participer aux activités d'AQAP. En août 2009, Abdullah a commis un attentat-suicide au moyen d'une bombe dissimulée dans son corps dans l'intention d'assassiner le Ministre adjoint chargé des affaires de sécurité d'Arabie saoudite. Bien qu'elle ait échoué, la tentative d'assassinat a révélé le haut degré de sophistication d'AQAP. Ibrahim Al-Asiri aurait mis au point la bombe utilisée, laquelle contenait une livre d'explosifs. Plus tard, AQAP a diffusé une vidéo d'Ibrahim Al-Asiri et de son frère Abdullah, dans laquelle un commandant d'AQAP déclare qu'Ibrahim Al-Asiri avait lui aussi voulu commettre un attentat-suicide mais avait dû rester en retrait pour superviser la mission de son frère.

En 2009, Al-Asiri, ressortissant saoudien, a été inscrit sur la liste des terroristes les plus recherchés en Arabie saoudite et une notice orange a été diffusée par INTERPOL dans le monde entier. Cette alerte mondiale vise à retrouver Al-Asiri, qui représente une grave menace, à raison de ses activités en rapport avec le terrorisme, notamment mais non exclusivement celles menées pour le compte d'AQAP.

Selon certaines informations, en 2017, Al-Asiri était décédé.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida in the Arabian Peninsula AQAP (QDe.129), inscrite le 19 janvier 2010

Qasim Yahya Mahdi al-Rimi (QDi.282), inscrit le 11 mai 2010

Anwar Nasser Abdulla al-Aulaqi (QDi.283), inscrit le 20 juillet 2010

Othman Ahmed Othman al-Ghamdi (QDi.292), inscrit le 16 juin 2011

QDi.335 Nom: 1: 'ABD AL-RAHMAN 2: KHALAF 3: 'UBAYD JUDAY' 4: AL-'ANIZI

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 6 mars 1973 **Lieu de naissance:** n.d. **Pseudonyme fiable:** a) 'Abd al-Rahman Khalaf al-Anizi b) 'Abd al-Rahman Khalaf al-'Anzi **Pseudonyme peu fiable:**

a) Abu Usamah al-Rahman b) Abu Shaima' Kuwaiti c) Abu Usamah al-Kuwaiti d) Abu

Usama e) Yusuf **Nationalité:** Koweït **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national**

d'identification: n.d. numéro koweïtien d'identification 273030601222 **Adresse:** République arabe syrienne (depuis 2013) **Date d'inscription:** 23 sept. 2014 (modifications 15 févr. 2017, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Le 30 juillet 2015, le Koweït l'a condamné par contumace à une

peine d'emprisonnement de 15 ans. Fournit un appui à Al-Qaida (QDE.004) et à l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant, inscrite sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en Syrie et en Iraq. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

'ABD AL-RAHMAN KHALAF 'UBAYD JUDAY' AL-'ANIZI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.335

'Abd al-Rahman Khalaf 'Ubayd Juday' al-'Anizi

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

23 September 2014

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

'Abd al-Rahman Khalaf 'Ubayd Juday' al-'Anizi a été inscrit sur la Liste le 23 septembre 2014, en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2161 (2014), comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités des organisations Al-Qaida (QDe.004), Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137) et État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec elles, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir, ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes ou activités auxquels elles se livrent.

Renseignements complémentaires:

Depuis 2008 au moins, 'Abd al-Rahman Khalaf 'Ubayd Juday' al-'Anizi travaillait avec un responsable des finances et facilitateur haut placé d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115) pour transférer des fonds du Koweït vers la Syrie. Il a également collaboré avec un facilitateur d'Al-Qaida en Iraq pour financer le déplacement de combattants terroristes étrangers de la Syrie vers l'Iraq. Al-'Anizi a introduit clandestinement plusieurs combattants terroristes étrangers du Koweït en Afghanistan, vraisemblablement pour leur permettre de rejoindre Al-Qaida (QDe.004) et, en collaboration avec des facilitateurs d'Al-Qaida basés en Iran, il a notamment fait entrer des combattants terroristes étrangers en Afghanistan depuis l'Iran.

Al-'Anizi se trouve en Syrie depuis 2013. C'est un facilitateur bien connu du Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137); il contribue à l'envoi d'agents et de moyens logistiques en Syrie depuis la région du Golfe.

Depuis le début de 2014, il fournit un appui dans des domaines très divers à l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'AQ, en Syrie et en Iraq.

Le 30 juillet 2015, le Koweït l'a condamné par contumace à une peine d'emprisonnement de 15 ans.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe.137), inscrite le 14 mai 2014

QDi.058 Nom: 1: BOUBEKEUR 2: BOULGHITI 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 13 févr. 1970 **Lieu de naissance:** Rouiba, Alger,

Algérie **Pseudonyme fiable:** Boubakeur Boulghit **Pseudonyme peu fiable:** a) Abu Bakr al-Jaziri

(Précédemment inscrit sur la Liste sous ce nom. En arabe: أبو بكر الجزائري) b) Abou Bakr Al

Djazairi c) Abou Yasser El Djazairi d) Yasir Al-Jazari e) Abou Yasser Al-

Jaziri **Nationalité:** a) Algérie b) Palestine **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national**

d'identification: n.d. **Adresse:** n.d. Algérie **Date d'inscription:** 11 janv. 2002 (modifications 18 juil.

2007, 1 févr. 2008, 16 mai 2011, 20 juin 2017, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements**

divers: responsable des finances du Comité de soutien afghan (QDe.069) Facilitateur et expert en communication d'Al-Qaida (QDe.004). Aurait été en Algérie en avr. 2010 et en mai 2022. Fils de

Mohamed and Fatma Aribi. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a

été achevée le 21 juin 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité

a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation

des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

~~ABU BAKR AL-JAZIRI~~ BOUBEKEUR BOULGHITI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.058

~~ABU BAKR AL-JAZIRI~~ BOUBEKEUR BOULGHITI

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

8 July 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

~~Abu Bakr al-Jaziri~~ Boubakeur Boulghiti a été inscrit sur la Liste le **11 janvier 2002** en application de l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1333 (2000) comme étant associé à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec Al-Qaida (QDe.004), Oussama ben Laden et le Comité de soutien afghan (QDe.069) sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir.

Renseignements complémentaires:

~~Abu Bakr al-Jaziri Boubekour Boulghiti~~ était le responsable des finances du Comité de soutien afghan (QDe.069) et a assumé également les fonctions de responsable des collectes de fonds organisées pour Oussama ben Laden (décédé). ~~Al-Jaziri Boulghiti~~ a collecté des fonds pour Al-Qaida (QDe.004) à Jalalabad (Afghanistan) par le biais du Comité afghan de soutien. Il a également collecté des fonds pour Al-Qaida auprès d'organisations non gouvernementales locales en prétendant qu'ils étaient destinés à des orphelins et des veuves. Il remettait ensuite les fonds à des agents d'Al-Qaida. En 2000, il a quitté Jalalabad pour le Pakistan, où il a continué à lever des fonds pour Al-Qaida et à les transférer au réseau. Il a été arrêté au Pakistan en 2003.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Afghan Support Committee (QDe.069), inscrit sur la liste le 11 janvier 2002

Revival of Islamic Heritage Society (QDe.070), inscrit le 11 janvier 2002

QDi.136 Nom: 1: MOKHTAR 2: BELMOKHTAR 3: n.d. 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): مختار بلمختار

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 1 juin 1972 **Lieu de naissance:** Ghardaia, Algérie **Pseudonyme fiable:** a) Abou Abbas Khaled b) Belaouar Khaled Abou El Abass c) Belaouer Khaled Abou El Abass d) Belmokhtar Khaled Abou El Abes e) Khaled Abou El Abass f) Khaled Abou El Abbas g) Khaled Abou El Abes h) Khaled Abulabbas Na Oor i) Mukhtar Belmukhtar **Pseudonyme peu fiable:** a) Belaoua b) Belaour **Nationalité:** Algérie **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 11 nov. 2003 (modifications 12 avril 2006, 2 juil. 2007, 7 avril 2008, 25 janv. 2010, 16 mai 2011, 9 sept. 2014, 1 mai 2019, 2 févr.

2023) **Renseignements divers:** Serait décédé en novembre 2016. Le père s'appelle Mohamed. La mère s'appelle Zohra Chemkha. Membre du Conseil de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014). Chef d'Al Mouakaoune Biddam (QDe.139), Al Moulathamoun (QDe.140) and Al Mourabitoun (QDe.141). La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 30 juill. 2009. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

MOKHTAR BELMOKHTAR

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.136

MOKHTAR BELMOKHTAR

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

8 July 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

27 November 2013

9 September 2014

3 February 2016

17 April 2018

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Mokhtar Belmokhtar a été inscrit sur la Liste le **11 novembre 2003** en application des paragraphes 1 et 2 de la résolution 1390 (2002) comme étant associé à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe.014) sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir et en recrutant pour cette organisation.

Renseignements complémentaires:

Mokhtar Belmokhtar ~~est~~ était un ancien militaire algérien qui ~~avait~~ l'expérience des camps d'entraînement en Afghanistan. C'est le chef de groupe en activité depuis le plus longtemps, et il est à la tête de Al Mouakaoune Biddam (QDe.139), Al Moulathamoun (QDe.140) et Al Mourabitoun (QDe.141). Il a des liens familiaux avec les tribus locales, ce qui permet aux groupes d'exploiter les possibilités d'activités criminelles (contrebande notamment) dans le sud du Maghreb pour le financement du terrorisme.

C'est Mokhtar Belmokhtar, avec Saifi Ammari (QDi.152), qui a eu l'idée d'exploiter le climat de permissivité au ~~du~~ Sahara quant aux opérations du Groupe salafiste pour la prédication et le combat, désormais inscrit sur la Liste sous le nom d'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI).

Mokhtar Belmokhtar ~~fait~~ faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour avoir créé le groupe international terroriste AQMI et y appartenir.

En juin 2004, un tribunal d'Illizi (Algérie) a condamné Belmokhtar par contumace à la prison à vie pour constitution de groupes terroristes, vol, séquestration et utilisation d'armes illicites.

En mars 2007, Belmokhtar a été condamné par contumace par un tribunal pénal en Algérie à 20 ans de prison pour constitution de groupes terroristes, enlèvement d'étrangers et importation et trafic d'armes illicites.

En mars 2008, le tribunal de Ghardaïa (Algérie) a condamné Belmokhtar par contumace à la prison à vie pour l'assassinat de 13 douaniers.

Mokhtar Belmokhtar ~~est~~ était actif dans le nord du Mali et, entre autres crimes, était impliqué dans l'enlèvement en décembre 2008 de deux diplomates canadiens travaillant pour l'ONU .

Mokhtar Belmokhtar aurait été tué en novembre 2016.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

The Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb (QDe.014), inscrite le 6 octobre 2001

Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), inscrit le 5 décembre 2012

Al Mouakaoune Biddam (QDe.139), inscrite le 2 juin 2014

Al Moulathamoun (QDe.140), inscrit le 2 juin 2014

Al Mourabitoun (QDe.141), inscrit le 2 juin 2014

Ansar al Charia Derna (QDe.145), inscrit le 19 novembre 2014

Ansar al Charia Benghazi (QDe.146), inscrit le 19 novembre 2014

Saifi Ammari (QDi.152), inscrit le 4 décembre 2003

Kamel Djermane (QDi.167), inscrit le 3 mai 2004

Abdelmalek Droukdel (QDi.232), inscrit le 27 août 2007

Yahia Djouadi (QDi.249), inscrit le 3 juillet 2008

Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250), inscrit le 3 juillet 2008

Salah Eddine Gasmi (QDi.251), inscrit le 3 juillet 2008

Ahmed Deghdegh (QDi.252), inscrit le 3 juillet 2008

Mohamed Belkalem (QDi.279), inscrit le 22 avril 2010

Tayeb Nail (QDi.280), inscrit le 22 avril 2010

Abd al-Rahman Ould Muhammad al-Husayn Ould Muhammad Salim (QDi.298), inscrit le 15 septembre 2011

Djamel Akkacha (QDi.313), inscrit le 5 février 2013

Mohamed Lahbous (QDi.319) inscrit le 24 octobre 2013

QDi.232 Nom: 1: ABDELMALEK 2: DROUKDEL 3: n.d. 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عبد المالك دروكدال

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 20 avril 1970 **Lieu de naissance:** Meftah, province wilaya de Blida, Algérie **Pseudonyme fiable:** Abou Mossaab Abdelouadoud **Pseudonyme peu**

fiable: n.d. **Nationalité:** Algérie **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** Algérie **Date d'inscription:** 27 août 2007 (modifications 7 avril 2008, 13 déc. 2011, 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Serait décédé en juin 2020. Chef de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe.014). Condamné par contumace à une peine d'emprisonnement à perpétuité en Algérie le 21 mars 2007. Le père s'appelle Rabah Droukdel. La mère s'appelle Z'hour Zdigha. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 4 mai 2009. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

ABDELMALEK DROUKDEL

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.232

ABDELMALEK DROUKDEL

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

15 June 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

9 September 2014

17 April 2018

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Abdelmalek Droukdel a été inscrit sur la Liste le **27 août 2007**, en application des dispositions des paragraphes 1 et 12 de la [résolution 1735 \(2006\)](#), comme associé à l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe.014) pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec cette entité, sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir.

Renseignements complémentaires:

Abdelmalek Droukdel, également connu sous le nom d'Abou Mossaab Abdelouadoud, ~~est~~ était l'émir de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (GSPC) (QDe.014), auparavant connue sous le nom de Groupe salafiste pour la prédication et le combat. Il a pris la tête du GSPC au milieu de l'année 2004.

Expert en explosifs du Groupe islamique armé, également connu sous le nom de GIA (QDe.006), Droukdel a fabriqué des engins explosifs qui ont tué des centaines de civils lors d'attentats perpétrés dans des lieux publics.

Dans une déclaration datée du 13 septembre 2006, Droukdel a annoncé l'alliance officielle du GSPC avec Al-Qaida (QDe.004) et prêté serment d'allégeance à Oussama ben Laden (décédé). Dans une déclaration datée du 24 janvier 2007, il a fait savoir qu'en conséquence de sa fusion avec Al-Qaida, et après avoir consulté Oussama ben Laden, le GSPC changeait de nom et s'appellerait dorénavant Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique. Dans un entretien accordé au *New York Times* en juillet 2008, Droukdel s'est de nouveau déclaré à l'origine de l'alliance officielle du GSPC avec Al-Qaida et a reconnu le rôle joué par Abu Musab al-Zarqawi-(décédé), aux premiers stades de cette fusion.

Sous la direction de Droukdel, AQMI a perpétré une série d'attentats terroristes, notamment les attentats à la voiture piégée d'octobre 2006 qui visaient les commissariats de police de Dergana et Reghaia dans la banlieue est d'Alger, l'attentat contre un autocar transportant du personnel expatrié de la compagnie pétrolière algéro-américaine *Brown & Root Condor*, perpétré près de Bouchaoui le 10 décembre 2006, l'attentat contre un convoi de la compagnie russe Stroy Transgaz le 3 mars 2007 et les sept attentats à la voiture piégée contre des dispositifs de sécurité dans les *wilayat* (régions) de Boumerdes et Tizi-Ouzou, le 13 février 2007.

Droukdel a également supervisé les attentats terroristes perpétrés à Alger (Algérie) le mercredi 11 avril 2007 contre le palais du Gouvernement et les bureaux du service d'enquêtes criminelles de la police. Ces attentats ont fait 33 morts et 245 blessés, pour la plupart des passants et des habitants du quartier.

AQMI a diffusé par l'intermédiaire de sites Web et de réseaux de télévision un enregistrement vidéo dans lequel elle revendiquait ces attentats-suicides, quelques heures après qu'ils aient eu lieu. Ces attentats ont été unanimement condamnés en Algérie et ailleurs, et le Conseil de sécurité a notamment diffusé une déclaration dans laquelle son président les condamnait dans les termes les plus énergiques (S/PRST/2007/10 en date du 12 avril 2007).

Dans une déclaration publiée le jour même, AQMI a revendiqué les attentats perpétrés le 11 décembre 2007 à Alger contre les locaux de l'Organisation des Nations Unies et le bâtiment de la Cour suprême. Le Conseil de sécurité a immédiatement condamné ces actes dans les termes les plus énergiques ([S/PRST/2007/45](#) en date du 11 décembre 2007). Dans l'entretien qu'il a accordé au *New York Times* en juillet 2008, Droukdel a de nouveau revendiqué la responsabilité de ces attentats à la bombe.

En août 2008, Droukdel a dirigé l'exécution de trois attentats-suicides qui ont tué de nombreux civils dans les *wilayat* (régions) de Boumerdes, Bouira et Tizi-Ouzou (Algérie).

Droukdel a encouragé encourageait AQMI à enlever des nationaux algériens et étrangers comme moyen de financer ses activités terroristes. Ce groupe a été impliqué dans la détention de deux touristes autrichiens enlevés en février 2008 dans le sud de la Tunisie, de deux représentants de l'Organisation des Nations Unies enlevés dans le nord du Niger en décembre 2008, et de quatre touristes européens enlevés dans la zone frontalière entre le Mali et le Niger en janvier 2009.

Droukdel a été condamné par contumace à la réclusion à perpétuité par le tribunal de Tizi-Ouzou (Algérie) le 27 mars 2007 pour son implication dans des activités terroristes liées à Al-Qaida.

En octobre 2011, Abdelmalek Droukdel a cherché à élargir les activités de son organisation terroriste au Sahel et à accroître son contrôle sur le nord du Mali. AQMI voulait créer un mouvement officiellement indépendant, dont la véritable appartenance serait dissimulée grâce à l'abandon de l'appellation « Al Qaida ». Elle a proposé que le nouveau groupe soit dirigé par Iyad ag Ghali (QDi.316). Depuis sa création, le mouvement Ansar Eddine (QDe.135) et son dirigeant, Iyad ag Ghali, bénéficient du soutien constant d'AQMI :

- Appui militaire : de la bataille d'Aguelhok, livrée le 24 janvier 2012, à l'offensive lancée contre le sud du Mali au début de janvier 2013, Ansar Eddine a reçu le soutien d'AQMI dans sa lutte contre les forces armées maliennes, notamment lors de la prise des villes d'Aguelhok, le 24 janvier 2012, de Tessalit, le 10 mars 2012, de Kidal, le 30 mars 2012, de Gao, le 30 mars 2012, et de Tombouctou, le 1er avril 2012

- Appui financier : Iyad ag Ghali a reçu un versement de 400 000 euros de l'un des chefs de la brigade Tariq ibn Ziyad, brigade d'AQMI opérant au Sahel

- Appui logistique : comptant initialement une cinquantaine d'hommes proches d'Iyad ag Ghali, Ansar Eddine a accueilli par la suite de nombreux combattants d'AQMI.

Depuis novembre 2012, les liens entre Ansar Eddine et AQMI se sont resserrés.

En novembre 2012, AQMI, Ansar Eddine et le MUJAO ont conclu une alliance. Une mission composée d'éléments de ces trois entités a établi des bureaux au nord de Gao et défini une stratégie commune.

Le 25 novembre 2012, Iyad ag Ghali a exprimé son soutien à l'idéologie d'AQMI.

Dès le début de l'opération Serval, Iyad ag Ghali s'est associé aux brigades d'AQMI et du MUJAO qui combattent les forces armées françaises et maliennes.

Abdelmalek Droukdel aurait été tué le 3 juin 2020.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Armed Islamic Group (Qde.006), inscrit le 6 octobre 2001

The Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb (QDe.014), inscrite le 6 octobre 2001

Mouvement pour l'Unification et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), inscrit le 5 décembre 2012

Ansar Eddine (QDe.135), inscrit le 20 mars 2013

Al Mourabitoun (QDe.141), inscrit le 2 juin 2014

Mokhtar Belmokhtar (QDi.136), inscrit le 11 novembre 2003

Saifi Ammari (QDi.152), inscrit le 4 décembre 2003

Ahmed Deghdegh (QDi.252), inscrit le 3 juillet 2008

Yahia Djouadi (QDi.249), inscrit le 3 juillet 2008

Salah Eddine Gasmi (QDi.251), inscrit le 3 juillet 2008

Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250), inscrit le 3 juillet 2008

Djamel Akkacha (QDi.313), inscrit le 5 février 2013

Iyad ag Ghali (QDi.316, inscrit le 25 février 2013

QDi.313 Nom: 1: DJAMEL 2: AKKACHA 3: n.d. 4: n.d.
Nom (alphabet d'origine): عكاشة جمال
Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 9 mai 1978 **Lieu de naissance:** Rouiba, Alger, Algérie **Pseudonyme fiable:** a) Yahia Abou el Hoummam b) Yahia Abou el Hammam **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Algérie **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** Mali **Date d'inscription:** 5 févr. 2013 (modifications 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Le père s'appelle Slimane. La mère s'appelle Akrouf Khadidja. Coordonnateur de groupes associés à l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe.014) au nord du Mali. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. Serait décédé en février 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

DJAMEL AKKACHA

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.313

DJAMEL AKKACHA

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

5 February 2013

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

9 September 2014

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Djamel Akkacha a été inscrit sur la Liste le 5 février 2013 en application des paragraphes 2 et 3 de la résolution 2083 (2012) comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser,

faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités d'une organisation inscrite sur la liste relative aux sanctions contre Al-Qaida, à savoir de l'Organisation d'Al-Qaida au pays du Maghreb islamique (QDe.014) (AQMI), en association avec elle, sous son nom ou pour son compte ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes ou activités auxquels elle se livrait.

Renseignements complémentaires:

Akkacha a rallié le Groupe islamique armé (QDe.006) au début de 1997 puis a été arrêté et incarcéré en 1998. Libéré en 2000, il a rejoint l'ex-Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), inscrit sur la Liste sous le nom d'Organisation d'Al-Qaida au pays du Maghreb islamique (QDe.014) (AQMI), et a pris la tête d'une cellule terroriste.

En 2003, il a rejoint le nord du Mali, où il a s'est rallié à Al Moulathamoun (QDi.136), dirigé par Mokhtar Belmokhtar. Jusqu'à la fin de 2007, il dirigeait une cellule terroriste.

En 2008, en raison de divergences avec Mokhtar Belmokhtar, il a rejoint Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250) et sa Katibat Tarek Ibn Ziad, pour prendre la tête d'un sous-groupe.

À la suite d'un désaccord avec Amor Mohamed Ghedeir concernant le traitement d'otages, Akkacha a pris une relative autonomie par rapport à la Katibat Tarek Ibn Ziad.

En 2009, il est devenu membre de la commission créée par AQMI en vue d'acquiescer et de gérer des armes pour le compte du groupe.

Le 9 août 2009, il a revendiqué l'attentat-suicide perpétré la veille (8 août) contre l'ambassade de France à Nouakchott.

Il est a été responsable de plusieurs actes terroristes commis en Mauritanie en représailles à des arrestations de terroristes par les services de sécurité mauritaniens.

Akkacha est a également été responsable de l'enlèvement de deux ressortissants italiens en Mauritanie et d'attaques contre des casernes en Mauritanie et au Mali.

Le 3 octobre 2012, il a été nommé par Abdelmalek Droukdel (QDi.232), chef d'AQMI, au poste de coordonnateur des groupes terroristes dans le Sahel, avec pour adjoint Amor Mohamed Ghedeir.

Akkacha aurait été tué au Mali en février 2019.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Armed Islamic Group (QDe.006), inscrit le 6 octobre 2001

The Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb (QDe.014), inscrite le 6 octobre 2001

Al Mourabitoun (QDe.141), inscrite le 2 juin 2014

Mokhtar Belmokhtar (QDi.136), inscrit le 11 novembre 2003

Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250), inscrit le 3 juillet 2008

Abdelmalek Droukdel (QDi.232), inscrit le 27 août 2007

QDi.314 Nom: 1: ABDERRAHMANE 2: OULD EL AMAR 3: n.d. 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عبد الرحمن ولد العامر

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** Entre 1977 et 1982 **Lieu de naissance:** Tabankort,

Mali **Pseudonyme fiable:** a) Ahmed el Tilemsi b) Abderrahmane Ould el Amar Ould Sidahmed Loukbeiti c) Ahmad Ould Amar **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Mali **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** a) Gao, Mali b) Tabankort, Mali c) In Khalil, Mali d) Al Moustarat, Mali **Date d'inscription:** 22 févr. 2013 (modifications 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** En décembre 2014, aurait été décédé. Chef du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134). Membre de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique. Arrêté en avril 2005 en Mauritanie, s'est échappé de la prison de Nouakchott le 26 avril 2006. Repris en sept. 2008 au Mali et remis en liberté le 15 avril 2009. Associé à Mokhtar Belmokhtar (QDi.136). Le père s'appelle Leewemere. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

ABDERRAHMANE OULD EL AMAR

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.314

ABDERRAHMANE OULD EL AMAR

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

22 February 2013

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

9 September 2014

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Abderrahmane Ould el Amar a été inscrit sur la Liste le 22 février 2013, en application des dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution 2083 (2012) comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe.014.) et du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), en association avec eux, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir, et pour avoir recruté pour leur compte.

Renseignements complémentaires:

Abderrahmane Ould el Amar ~~a appartenu au~~ était membre du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), inscrit sur la Liste sous le nom d'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014). Depuis 2004, Ould el Amar a rejoint le groupe sahélien Tariq Ibn Ziyad, dirigé par Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250), également connu sous le nom d'Abdelhamid Abou Zeid. Il a participé au recrutement de nouveaux membres pour le compte de ce groupe terroriste. Arrêté en Mauritanie en avril 2005, il s'est évadé de la prison de Nouakchott le 26 avril 2006.

Ould el Amar est revenu en décembre 2007 à Tombouctou (Mali), où il a participé aux préparatifs et à l'organisation d'attentats terroristes contre la Mauritanie, ainsi qu'à des opérations de recrutement pour le compte d'Al Moulathamoun, qui relève de l'Organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Il entretient des rapports étroits avec Mokhtar Belmokhtar (QDi.136).

Ould el Amar a participé à l'enlèvement de deux Français à Niamey (Niger), le 7 janvier 2011.

En décembre 2011, quand le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134) a été créé, Ould el Amar a pris la tête de l'organisation.

Au nom du MUJAO, Ould el Amar a revendiqué l'enlèvement de sept otages algériens au Mali et l'attentat-suicide contre le poste de police de Ouargla (Algérie), le 29 juin 2012.

Abderrahmane Ould el Amar aurait été tué en décembre 2014.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

The Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb (QDe.014), inscrite le 6 octobre 2001
Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), inscrit le 5 décembre 2012

Al Mourabitoun (QDe.141), inscrite le 2 juin 2014

Mokhtar Belmokhtar (QDi.136), inscrit le 11 novembre 2003

Amor Mohamed Ghedeir (QDi.250), inscrit le 3 juillet 2008

QDi.415 Nom: 1: ADNAN 2: ABOU WALID 3: AL-SAHRAOUI 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عدنان أبو وليد الصحراوي

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 16 févr. 1973 **Lieu de**

naissance: Laayoune **Pseudonyme fiable: a)** Lahbib Idrissi ould Sidi Abdi ould Said ould El

Bachir **b)** Adnan Abu Walid al-Sahrawi **c)** Abu Walid al Sahrawi **d)** Adnan Abu Walid al-

Sahraoui **e)** Adnan Abu Waleed al-Sahrawi **f)** Lehbib Ould Ali Ould Said Ould Joumani **Pseudonyme**

peu fiable: n.d. **Nationalité:** n.d. **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national**

d'identification: n.d. **Adresse:** Ménaka, Région de Gao, Mali **Date d'inscription:** 9 août

2018 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Serait décédé. Ancien porte-parole du

Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134). Émir du groupe

Al Mourabitoun (QDe.141) au Mali. A prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL),

inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en mai 2015. La Notice spéciale

INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site

web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals>

ADNAN ABOU WALID AL-SAHRAOUI

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.415

ADNAN ABOU WALID AL-SAHRAOUI

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

9 August 2018

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Adnan Abou Walid al-Sahraoui a été inscrit sur la Liste le 9 août 2018 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir, et pour avoir soutenu de toute autre manière des actes commis par ce groupe ou des activités auxquelles il se livre.

Renseignements complémentaires:

Adnan Abou Walid al-Sahraoui ~~a été~~ était le porte-parole du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), et a rejoint le groupe Al Mourabitoun (QDe.141) au moment de sa création, en août 2013.

En mai 2015, Adnan Abou Walid al-Sahraoui a annoncé qu'il prêtait allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), et s'est autoproclamé émir du groupe Al Mourabitoun au Mali. Cela a suscité une réaction négative de Mokhtar Belmokhtar (QDi.136) et conduit à une scission d'Al-Sahraoui et de ses partisans. En octobre 2016, l'EIL a reconnu avoir reçu un serment d'allégeance du groupe dirigé par Al-Sahraoui.

Le groupe commandé par Al-Sahraoui était composé de combattants d'origine peule, touareg et sahraouie. Il s'attaquait principalement aux forces de sécurité au Niger et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la frontière entre le Niger et le Mali. Al-Sahraoui a ordonné l'enlèvement de plusieurs étrangers, notamment de l'Australien Kenneth Elliot. En janvier 2018, son groupe a revendiqué la responsabilité d'attaques contre les forces internationales, y compris celle dans laquelle ont péri quatre soldats américains et cinq soldats nigériens à Tongo Tongo, le 4 octobre 2017.

Adnan Abou Walid al-Sahraoui aurait été tué en 2021.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida en Iraq (QDe.115), inscrite sur la Liste le 18 octobre 2004

Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (QDe.134), inscrit sur la Liste le 5 décembre 2012

Al Mourabitoun (QDe.141), inscrit sur la Liste le 2 juin 2014

Mokhtar Belmokhtar (QDi.136), inscrit sur la Liste le 11 novembre 2003

QDi.054 Nom: 1: MAJEED 2: ABDUL CHAUDHRY 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** a) 15 avril 1939 b) 1938 **Lieu de naissance:** n.d. **Pseudonyme fiable:** a) Majeed, Abdul b) Majeed Chaudhry Abdul c) Majid,

Abdul **Pseudonyme peu fiable**: n.d. **Nationalité**: Pakistan **Numéro de passeport**: n.d. **Numéro national d'identification**: n.d. **Adresse**: n.d. **Date d'inscription**: 24 déc. 2001 (modifications 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers**: Serait décédé. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 1er juin 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

MAJEED ABDUL CHAUDHRY

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.054

MAJEED ABDUL CHAUDHRY

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

7 September 2010

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Majeed Abdul Chaudhry a été inscrit sur la Liste des sanctions d'Al-Qaida le **24 décembre 2001** en application des dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1333 (2000), comme associé à Al-Qaida (QDe.004), à Oussama ben Laden (décédé) ou aux Taliban en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec Al-Qaida (QDe.004), Oussama ben Laden ou les Taliban, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir, de sa participation à la fourniture, à la vente ou au transfert d'armes et de matériel connexe destinés à ceux-ci ou de son soutien, de toute autre manière, à des actes commis par eux ou à des activités auxquelles ils se livrent.

Renseignements complémentaires:

Majeed Abdul Chaudhry, scientifique spécialiste du nucléaire, a dirigé Ummah Tameer e-Nau (UTN) (QDe.068). UTN a également été dirigée par Mahmood Sultan Bashir-Ud-Din (QDi.055) et Mohammed Tufail (QDi.056).

UTN a fourni à Oussama ben Laden (décédé) et aux Taliban des informations sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires. En novembre 2001, les Taliban ont quitté Kaboul et les personnes travaillant dans les locaux d'UTN à Kaboul ont fui la région avec eux. Les perquisitions effectuées dans les locaux d'UTN à Kaboul ont permis de trouver des documents concernant un projet d'enlèvement d'un attaché américain et présentant dans les grandes lignes des principes de physique nucléaire relatifs aux armes nucléaires.

Majeed Abdul Chaudhry serait mort à Islamabad (Pakistan) le 15 septembre 2006.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al Rashid Trust (QDe.005), inscrite le 6 octobre 2001

Wafa Humanitarian Organization (QDe.015), inscrite le 6 octobre 2001

Ummah Tameer e-Nau (UTN) (QDe.068), inscrite le 24 décembre 2001

Mahmood Sultan Bashir-Ud-Din (QDi.055), inscrit le 24 décembre 2001

Mohammed Tufail (QDi.056), inscrit le 24 décembre 2001

QDi.056 Nom: 1: MOHAMMED 2: TUFAIL 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 5 mai 1930 **Lieu de naissance:** n.d. **Pseudonyme fiable:** a) Tufail, S.M. b) Tuffail, Sheik Mohammed **Pseudonyme peu**

fiable: n.d. **Nationalité:** Pakistan **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national**

d'identification: n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 24 déc. 2001 (modifications 19 janv. 2011, 1 mai 2019, 2 févr. 2023). Serait décédé. **Renseignements divers:** a dirigé Ummah Tameer e-Nau (UTN) (QDe.068). La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 1er juin 2010. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

MOHAMMED TUFAIL

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.056

MOHAMMED TUFAIL

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

7 September 2010

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Mohammed Tufail a été inscrit sur la Liste le **24 décembre 2001** en application des dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 1333 (2000), comme associé à Al-Qaida (QDE.004), à Oussama ben Laden (décédé) ou aux Taliban en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec Oussama ben Laden, Al-Qaida ou les Taliban, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir, de sa participation à la fourniture, à la vente ou au transfert d'armes et de matériel

connexe destinés à ceux-ci ou de son soutien, de toute autre manière, à des actes commis par eux ou à des activités auxquelles ils se livrent.

Renseignements complémentaires:

Mohammed Tufail a dirigé Ummah Tameer e-Nau (UTN) (QDe.068). UTN a également été dirigée par Mahmood Sultan Bashir-Ud-Din (QDi.055) et Majeed Abdul Chaudhry (QDi.054).

UTN a fourni à Oussama ben Laden (décédé) et aux Taliban des informations sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires. En novembre 2001, les Taliban ont quitté Kaboul et les personnes travaillant dans les locaux d'UTN à Kaboul ont fui la région avec eux. Les perquisitions effectuées dans les locaux d'UTN à Kaboul ont permis de trouver des documents concernant un projet d'enlèvement d'un attaché américain et présentant dans les grandes lignes des principes de physique nucléaire relatifs aux armes nucléaires.

Mohammed Tufail serait mort à Lahore (Pakistan) le 1^{er} février 2006.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al Rashid Trust (QDe.005), inscrite le 6 octobre 2001

Wafa Humanitarian Organization (QDe.015), inscrite le 6 octobre 2001

Ummah Tameer e-Nau (UTN) (QDe.068), inscrite le 24 décembre 2001

Majeed Abdul Chaudhry (QDi.054), inscrit le 24 décembre 2001

Mahmood Sultan Bashir-Ud-Din (QDi.055), inscrit le 24 décembre 2001

QDi.296 Nom: 1: MATI UR-REHMAN 2: ALI MUHAMMAD 3: n.d. 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): مطيع الرحمن على محمد

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** vers 1977 **Lieu de naissance:** Chak number 36/DNB, Rajkan, Madina Colony, district de Bahawalpur, province du Penjab, Pakistan **Pseudonyme**

fiable: a) Mati-ur Rehman b) Mati ur Rehman c) Matiur Rahman d) Matiur Rehman e) Matti al-Rehman f) Abdul Samad g) Samad Sial h) Abdul Samad Sial i) Ustad Talha j) Qari

Mushtaq **Pseudonyme peu fiable:** a) Tariq b) Hussain **Nationalité:** Pakistan **Numéro de**

passport: n.d. **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 22 août 2011 (modifications 10 mai 2012, 17 oct. 2013, 24 nov. 2020, 2 févr. 2023) **Renseignements**

divers: description physique: 157,4 cm. Nom du père: Ali Muhammad. Mati ur-Rehman est le commandant en chef des opérations de Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096). Associé à Harakat-ul Jihad Islami (QDe.130). Serait décédé. L'examen de l'inscription en application de la résolution 2368 (2017) s'est achevé le 24 novembre 2020. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

MATI UR-REHMAN ALI MUHAMMAD

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.296

MATI UR-REHMAN ALI MUHAMMAD

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

22 August 2011

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Mati ur-Rehman a été inscrit sur la Liste le 22 août 2011 en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 1989 (2011), comme associé à Al-Qaida (QDe.004) en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités de Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096), Al-Qaida et Harakat-ul Jihad Islami (QDe.130), en association avec eux, sous leur nom, pour leur compte ou pour les soutenir ou en raison de son soutien, de toute autre manière, à des actes ou activités auxquels ils se livrent.

Renseignements complémentaires:

Mati ur-Rehman est le commandant en chef des opérations de Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096). Mati ur-Rehman a été impliqué dans de nombreux actes de terrorisme et il est soupçonné d'être impliqué dans des complots ou des attentats visant un ancien président et un ancien premier ministre pakistanais, ainsi que le consulat des États-Unis à Karachi en 2010. Il a également été lié au complot d'août 2006 visant à détruire un avion britannique à destination des États-Unis. En plus d'être à la tête d'un groupe de militants cherchant à commettre des attentats au Pakistan, il est intervenu dans un camp d'entraînement de militants au Pakistan et, en septembre 2009, il a été identifié comme étant directeur de la planification d'Al-Qaida (QDe.004). Mati ur-Rehman est également affilié à Harakat-ul Jihad Islami (QDe.130). En septembre 2009, Mati ur-Rehman était l'un des terroristes les plus recherchés du Pakistan.

Il aurait été tué en Afghanistan en 2016.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Lashkar i Jhangvi (LJ) (QDe.096), inscrite le 3 février 2003

Harakat-ul Jihad Islami (QDe.130), inscrit le 6 août 2010

QDi.312 Nom: 1: AAMIR 2: ALI 3: CHAUDHRY 4: n.d.

Nom (alphabet d'origine): عامر علی چوہدری

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 3 août 1986 **Lieu de naissance:** n.d. **Pseudonyme fiable:** a) Aamir Ali Chaudary b) Aamir Ali Choudry c) Amir Ali Chaudry **Pseudonyme peu**

fiable: Huzaifa **Nationalité:** Pakistan **Numéro de passeport:** passeport pakistanais numéro BN 4196361, délivré le 28 oct. 2008 (et venu à expiration le 27 oct. 2013) **Numéro national d'identification:** numéro pakistanais d'identification 33202-7126636-9 **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 18 oct. 2012 (modifications 1 mai 2019, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** expert en matériel électronique et en explosifs au sein de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132). Impliqué dans l'organisation d'attentats pour le compte de TTP. A fourni une aide financière et logistique au TTP et a participé à un camp d'entraînement extrémiste parrainé par le TTP. Serait décédé. La révision prévue par la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 févr. 2019. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

AAMIR ALI CHAUDHRY

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.312

AAMIR ALI CHAUDHRY

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

18 October 2012

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Aamir Ali Chaudhry a été inscrit sur la Liste le 18 octobre 2012, en application du paragraphe 4 de la résolution 1989 (2011), comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de l'organisation Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), en association avec elle, sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir, pour lui avoir fourni, vendu ou transféré des armements et matériels connexes ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes ou activités auxquels elle se livrait.

Renseignements complémentaires:

Aamir Ali Chaudhry est un agent de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), expert en électronique et en explosifs au service de cette organisation. Au début de 2010, Chaudhry conseillait un intermédiaire de TTP sur les engrais à utiliser pour confectionner la bombe utilisée dans l'attentat manqué de Times Square (New York) en mai 2010. À la mi-2010, Chaudhry fabriquait et élaborait des circuits imprimés destinés à des engins explosifs, et était également responsable des moyens électroniques nécessaires à TTP pour la fabrication de mines terrestres et d'engins explosifs artisanaux.

Chaudhry est également impliqué dans l'organisation d'attentats pour le compte de TTP. À la mi-2010, il était impliqué dans les préparatifs d'un attentat à la roquette visant le bâtiment du Parlement pakistanais et dirigé les travaux de mise au point d'un poison chimique. Début 2010, il a pris part à un complot de TTP visant à mettre à feu des explosifs à bord d'un avion, après avoir

travaillé sur un projet d'attentat perpétré au moyen d'un avion de ligne. Au cours de cette période, il s'est aussi porté volontaire pour diriger une opération suicide en soutien à TTP.

À la mi-2011, Chaudhry organisait l'installation d'un centre de production audiovisuelle au Pakistan pour TTP. À la mi-2010, sur les instructions du dirigeant de TTP, Qari Hussein (aujourd'hui décédé), il fournissait une aide financière et logistique à l'organisation. Auparavant, il avait été chargé de créer un réseau de TTP hors du Pakistan. Fin 2009, il avait constitué un groupe que Qari Hussein pourrait utiliser pour diffuser des messages de TTP. Chaudhry s'est rallié à TTP en 2009 et a voyagé dans les zones tribales sous administration fédérale du Pakistan pour y suivre un entraînement financé par l'organisation.

Il serait mort à Karachi (Pakistan) le 20 février 2017.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), inscrite le 29 juillet 2011

QDi.408 Nom: 1: ALEXANDA 2: AMON 3: KOTEY 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 13 déc. 1983 **Lieu de naissance:** Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Pseudonyme fiable:** a) Alexe Kotey b) Alexandra Kote **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Numéro de passeport:** passeport britannique numéro 094477324, délivré le 5 mars 2005 **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. États-Unis d'Amérique **Date d'inscription:** 20 juil. 2017 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Combattant terroriste étranger de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EILL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en République arabe syrienne. Condamné à une peine d'emprisonnement à vie le 29 avril 2022 aux États-Unis d'Amérique, numéro de matricule 11685-509 (Bureau fédéral des prisons) **Signalement:** couleur des yeux: marron foncé; couleur des cheveux: noir; teint: foncé. **Signes particuliers:** barbe. **Origine ethnique:** ghanéen chypriote. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

Alexandra Amon Kotey

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EILL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.408

Alexandra Amon Kotey

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

20 July 2017

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Alexanda Amon Kotey a été inscrit sur la Liste le 20 juillet 2017 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ce groupe, sous son nom ou pour son compte et pour avoir recruté pour son compte.

Renseignements complémentaires:

Alexanda Amon Kotey est un combattant actif de l'EIL opérant en République arabe syrienne. Il a fait partie d'une cellule de l'EIL, connue sous le nom « The Beatles », qui a séquestré et décapité de nombreux otages en République arabe syrienne, les derniers de ces faits remontant à 2015.

Alexanda Kotey est impliqué dans les activités de l'EIL et a publiquement affiché ses liens avec ce groupe en se présentant comme l'un des quatre membres des « Beatles ». De ce fait, Alexandra Kotey est impliqué dans la détention d'otages britanniques et américains, les violences physiques qui leur ont été infligées et, probablement, le meurtre de ces otages. Selon les médias, Alexandra Kotey serait impliqué dans le recrutement de plusieurs citoyens britanniques pour le compte de l'EIL, notamment Mohammed Emwazi, également connu sous le nom de Jihadi John (non inscrit sur la Liste).

Le 29 avril 2022, il a été condamné à une peine d'emprisonnement à vie aux États-Unis d'Amérique.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida en Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

QDi.409 Nom: 1: ELSHAFEE 2: EL SHEIKH 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 16 juil. 1988 **Lieu de naissance:** Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Pseudonyme fiable:** a) El Shafee Elsheikh b) Alshafee El-Sheikh **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Numéro de passeport:** passeport britannique numéro 801121547, délivré le 16 juin 2009 (délivré par le Bureau britannique des passeports avec comme date d'expiration le 16 juin 2019. Le passeport a été annulé en décembre 2014) **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** n.d. États-Unis d'Amérique **Date d'inscription:** 20 juil. 2017 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** combattant terroriste étranger de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en République arabe syrienne. Condamné à une peine d'emprisonnement à vie le 19 août 2022 aux États-Unis d'Amérique, numéro de matricule 11698-509 (Bureau fédéral des prisons) Signalement: yeux marron foncé; couleur des cheveux : noir; teint: foncé. Signes particuliers: barbe. Nom de la mère: Maha Elgizouli. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Individuals> [click here](#)

Elshafee El Sheikh

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDi.409

Elshafee El Sheikh

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

20 July 2017

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Elshafee El Sheikh a été inscrit sur la Liste le 20 juillet 2017 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ce groupe, sous son nom, pour son compte ou pour le soutenir et pour avoir recruté pour le compte de ce groupe.

Renseignements complémentaires:

Elshafee El Sheikh est un membre actif et un combattant de l'EIL qui opère en République arabe syrienne. Il a fait partie d'une cellule de l'EIL connue sous le nom « The Beatles » qui a séquestré et décapité plus de 27 otages en République arabe syrienne, les derniers faits remontant à janvier 2015.

En mai 2016, El Sheikh a publiquement affiché ses liens avec l'EIL et s'est présenté comme l'un des quatre membres des « Beatles », groupe responsable du meurtre d'otages britanniques, américains et d'autres nationalités. De ce fait, El Sheikh est impliqué dans la détention d'otages, les violences physiques exercées contre eux et probablement le meurtre de ces otages. Elshafee El Sheikh aurait radicalisé une personne plus jeune.

Le 19 août 2022, il a été condamné à une peine d'emprisonnement à vie aux États-Unis d'Amérique.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida en Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

B. Entités et autres groupes

QDe.108 Nom: TAIBAH INTERNATIONAL-BOSNIA OFFICES

Autre(s) nom(s) connu(s): **a)** Taibah International Aid Agency **b)** Taibah International Aid Association **c)** Al Taibah, Intl. **d)** Taibah International Aide Association **Précédemment connu(e) sous le nom de:** n.d. **Adresse:** **a)** 6 Avde Smajlovica Street, Novo Sarajevo, Bosnie-Herzégovine **b)** 26 Tabhanska Street, Visoko, Bosnie-Herzégovine **c)** 3 Velika Cilna Ulica, Visoko, Bosnie-Herzégovine **d)** 26 Tabhanska Street, Visoko, Bosnie-Herzégovine **Date d'inscription:** 11 mai 2004 (modifications 24 mars 2009, 24 nov. 2020, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Aurait été dissoute. En 2002-2004, Taibah International-Bosnia Offices a utilisé les locaux de la Maison de la culture à Hadzici, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). L'organisation a été officiellement enregistrée en Bosnie-Herzégovine en tant que branche de la Taibah International Aid Association sous le numéro

d'enregistrement 7. Taibah International-Bosnia Offices a cessé ses activités suite à une décision du Ministère de la justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (décision No. 03-05-2-70/03 sur la cessation des opérations). La révision prévue par la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 21 juin 2010. La révision prévue par la résolution 2368 (2017) s'est achevée le 24 novembre 2020. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities> [click here](#)

TAIBAH INTERNATIONAL-BOSNIA OFFICES

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDe.108

TAIBAH INTERNATIONAL-BOSNIA OFFICES

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

7 April 2011

Date(s) de mise(s) à jour du résumé: 2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Taibah International-Bosnia Offices a été inscrite sur la Liste des sanctions d'Al-Qaida le **11 mai 2004** en application des dispositions des paragraphes 1 et 16 de la résolution 1526 (2004) comme associée à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités menés par la Global Relief Foundation (QDe.091), en association avec elle, sous son nom ou pour son compte, ou pour avoir soutenu, d'une manière ou d'une autre, des actes commis par elle ou des activités auxquelles elle se livre.

Renseignements complémentaires:

Taibah International-Bosnia Offices ~~est~~ était une organisation non gouvernementale basée en Bosnie-Herzégovine et qui avait des liens étroits avec la Global Relief Foundation (QDe.091), organisation affiliée à Al-Qaida (QDe.004). Taibah International-Bosnia Offices aurait cessé ses activités depuis le 10 décembre 2004.

À l'origine, GRF opérait en Bosnie-Herzégovine sous les auspices de Taibah. En 1996, Taibah s'en est séparée mais les deux organisations ont continué de partager le même bureau à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) jusqu'en 2000. Jusqu'en 1996, Muhamed el Nagmy, le dirigeant déclaré de GRF, était aussi l'un des codirigeants de Taibah International. En décembre 2001, il travaillait au bureau de Taibah à Travnik (Bosnie-Herzégovine). Par ailleurs, toujours en décembre 2001, le directeur par intérim de Taibah en Bosnie-Herzégovine, Ali Hamid el Tayeb, a confirmé qu'El Nagmy était chargé de trouver des financements pour Taibah International tout en restant le représentant de GRF en Bosnie.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Global Relief Foundation (QDe.091), inscrite le 22 octobre 2002

Al Furqan (QDe.107), inscrit le 11 mai 2004

QDe.109 Nom: AL-HARAMAIN & AL MASJED AL-AQSA CHARITY FOUNDATION

Autre(s) nom(s) connu(s): **a)** Al Haramain Al Masjed Al Aqsa **b)** Al Haramayn Al Masjid Al Aqsa **c)** Al-Haramayn and Al Masjid Al Aqsa Charitable Foundation **d)** Al Harammein Al Masjed Al-Aqsa Charity Foundation **Précédemment connu(e) sous le nom de:** n.d. **Adresse:** **a)** Branch Address: 2A Hasiba Brankovica, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine **b)** 14 Bihacka Street, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine **c)** 64 Potur mahala Street, Travnik, Bosnie-Herzégovine **d)** Zenica, Bosnie-Herzégovine **Date d'inscription:** 28 juin 2004 (modifications 26 nov. 2004, 16 sept. 2008, 24 mars 2009, 24 nov. 2020, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Aurait été dissoute. Était officiellement enregistrée en Bosnie-Herzégovine sous le numéro d'enregistrement 24. Al-Haramain & Al Masjed Al-Aqsa Charity Foundation a cessé ses activités suite à une décision de Ministère de la justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (décision no. 03-05-2-203/04). Elle n'existait plus en déc. 2008. Ses locaux et ses activités humanitaires ont été transférés sous la supervision de l'État à une nouvelle entité appelée Sretna Buducnost. La révision prévue par la résolution 1822 (2008) a été achevée le 22 juin 2010. La révision prévue par la résolution 2368 (2017) s'est achevée le 24 novembre 2020. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities> [click here](#)

AL-HARAMAIN & AL MASJED AL-AQSA CHARITY FOUNDATION

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDe.109

AL-HARAMAIN & AL MASJED AL-AQSA CHARITY FOUNDATION

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

30 October 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

18 June 2015

14 March 2022

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Al-Haramain & Al Masjed al-Aqsa Charity Foundation a été inscrite sur la Liste le **28 juin 2004**, en application des dispositions des paragraphes 1 et 16 de la résolution 1526 (2004), comme associée à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec l'organisation Al-Qaida (QDe.004), sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir.

Renseignements complémentaires:

Al-Haramain & Al Masjed al-Aqsa Charity Foundation avait des liens financiers étroits avec un bailleur de fonds d'Al-Qaida (QDe.004), et versait des fonds à l'organisation non gouvernementale Al Furqan (QDe.107), basée en Bosnie. Al-Haramain & Al Masjed al-Aqsa Charity Foundation aurait cessé ses activités depuis le 11 oct. 2004.

Al-Haramain & Al Masjed al-Aqsa Charity Foundation était une antenne de la Fondation islamique Al-Haramain, basée en Arabie saoudite, qui se présentait comme une organisation non-gouvernementale privée à but caritatif et éducatif. En tant qu'entité, Al-Haramain était l'une des principales organisations non gouvernementales qui s'employaient à travers le monde à soutenir le réseau Al-Qaida. Ses fonds provenaient généralement de particuliers ou de campagnes de collecte spéciales qui visaient certaines entreprises de par le monde.

Les antennes de la Fondation islamique Al-Haramain au Kenya (QDe.105), en Tanzanie (QDe.106), au Pakistan (QDe.104), en Afghanistan (QDe.110), en Albanie (QDe.111) au Bangladesh (QDe.112), en Éthiopie (QDe.113), aux Pays-Bas (QDe.114) et dans l'Union des Comores (QDe.116) ont fourni un appui financier, matériel ou technologique au réseau Al-Qaida, y compris aux organisations ci-après : Jemaah Islamiyah (QDe.092), Al-Itihaad al-Islamiya AIAI (QDe.002), Egyptian Islamic Jihad (QDe.003) et Lashkar-e-Tayyiba (QDe.118). Ces organisations terroristes étaient financées par Al-Haramain, qui leur servait de façade pour lever des fonds et conduire des opérations.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Itihaad al-Islamiya/AIAI (QDe.002), inscrite le 6 octobre 2001

Egyptian Islamic Jihad (QDe.003), inscrit le 6 octobre 2001

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Jemaah Islamiyah (QDe.092), inscrite le 25 octobre 2002

Al-Haramain Foundation (Pakistan) (QDe.104), inscrite le 26 janvier 2004

Al-Haramayn Foundation (Kenya) (QDe.105), inscrite le 26 janvier 2004

Al-Furqan (QDe107), inscrit le 11 mai 2004

Al-Haramain: Afghanistan Branch (QDe.110), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Albania Branch (QDe.111), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Bangladesh Branch (QDe.112), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Ethiopia Branch (QDe.113), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: The Netherlands Branch (QDe.114), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain Foundation (Union of the Comoros) (QDe.116), inscrite le 28 septembre 2004

Lashkar-e-Tayyiba (QDe.118), inscrite le 2 mai 2005

QDe.114 Nom: AL-HARAMAIN: THE NETHERLANDS BRANCH

Autre(s) nom(s) connu(s): Stichting Al Haramain Humanitarian Aid **Précédemment connu(e)**

sous le nom de: n.d. **Adresse:** Jan Hanzenstraat 114, 1053SV, Amsterdam, The Netherlands (au

moment de l'inscription) **Date d'inscription:** 6 juil. 2004 (modifications 13 avril 2012, 15 juin 2015,

24 nov. 2020, 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Aurait été dissoute. La révision prévue par la

résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité a été achevée le 28 juin 2010. La révision prévue

par la résolution 2368 (2017) s'est achevée le 24 novembre 2020. La Notice spéciale INTERPOL-

Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: [https://www.interpol.int/en/How-](https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities)

[we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities](https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities) [click here](#)

AL-HARAMAIN: THE NETHERLANDS BRANCH

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDe.114

AL-HARAMAIN: THE NETHERLANDS BRANCH

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

30 October 2009

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

15 June 2015

14 March 2022

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Al-Haramain: The Netherlands Branch a été inscrite sur la Liste le **6 juillet 2004**, en application des dispositions des paragraphes 1 et 16 de la résolution 1526 (2004), comme associée à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux Taliban, en raison de sa participation au financement, à l'organisation, à la facilitation, à la préparation ou à l'exécution d'actes ou d'activités en association avec Al-Qaida (QDe.004), sous son nom, pour son compte ou pour la soutenir.

Renseignements complémentaires:

Al-Haramain: The Netherlands Branch a fourni un appui financier, matériel, logistique et technique au réseau Al-Qaida (QDe.004) et à Oussama ben Laden (décédé). D'après les registres de la Chambre de commerce néerlandaise, cette entité est dissoute depuis 2006.

Al-Haramain: The Netherlands Branch était une antenne de la Fondation islamique Al-Haramain, basée en Arabie saoudite, qui se présentait comme une organisation non gouvernementale privée à but caritatif et éducatif. En tant qu'entité, Al-Haramain était l'une des principales organisations non gouvernementales qui s'employaient à travers le monde à soutenir le réseau Al-Qaida. Ses fonds provenaient généralement de particuliers ou étaient de campagnes de collecte spéciales qui visaient certaines entreprises de par le monde.

Les antennes de la Fondation islamique Al-Haramain au Kenya (QDe.105), en Tanzanie (QDe.106), au Pakistan (QDe.104), en Afghanistan (QDe.110), en Albanie (QDe.111) au Bangladesh (QDe.112), en Éthiopie (QDe.113), aux Pays-Bas (QDe.114) et dans l'Union des Comores (QDe.116) ont fourni un appui financier, matériel ou technologique au réseau Al-Qaida, y compris aux organisations ci-après : Jemaah Islamiyah (QDe.092), Al-Itihaad al-Islamiya AIAI (QDe.002), Egyptian Islamic Jihad (QDe.003) et Lashkar-e-Tayyiba (QDe.118). Ces organisations terroristes étaient financées par Al-Haramain, qui leur servait de façade pour lever des fonds et conduire des opérations.

Depuis 2001, Al-Haramain-the Netherlands Branch, basée à Amsterdam, faisait partie du réseau Al-Haramain et le fondateur du réseau présidait le conseil d'administration.

Dans un entretien accordé à un journal néerlandais en juin 2004, l'Ambassadeur de l'Arabie saoudite aux Pays-Bas a déclaré qu'Al-Haramain a incontestablement eu des liens directs avec le réseau terroriste d'Oussama ben Laden.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Itihaad al-Islamiya/AIAI (QDe.002), inscrite le 6 octobre 2001

Egyptian Islamic Jihad (QDe.003), inscrit le 6 octobre 2001

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Jemaah Islamiyah (QDe.092), inscrite le 25 octobre 2002

Al-Haramain Foundation (Pakistan) (QDe.104), inscrite le 26 janvier 2004

Al-Haramayn Foundation (Kenya) (QDe.105), inscrite le 26 janvier 2004

Al-Haramayn Foundation (Tanzania) (QDe.106), inscrite le 26 janvier 2004

Al-Haramain: Afghanistan Branch (QDe.110), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Albania Branch (QDe.111), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Bangladesh Branch (QDe.112), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain: Ethiopia Branch (QDe.113), inscrite le 6 juillet 2004

Al-Haramain Foundation (Union of the Comoros) (QDe.116), inscrite le 28 septembre 2004

Lashkar-e-Tayyiba (QDe.118), inscrite le 2 mai 2005

QDe.152 Nom: JAMAAT-UL-AHRAR (JuA)

Nom (alphabet d'origine): جماعة الأحرار جماتال احرار

Autre(s) nom(s) connu(s): a) Jamaat-e-Ahrar **b)** Tehrik-e Taliban Pakistan Jamaat ul Ahrar **Précédemment connu(e) sous le nom de:** Ahrar-ul-Hind **Adresse: a)** Lalpura, Province du Nangarhar (Afghanistan) et région de la frontière pakistano-afghane (depuis juin 2015) **b)** District de Mohmand, Pakistan (en août 2014) **Date d'inscription:** 6 juil. 2017 (modifications 2 févr. 2023) **Renseignements divers:** Groupe dissident de Tehrik-e Taliban Pakistan (QDe.132). A fusionné avec TTP en 2020. Associé à l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). Formé en août 2014 dans le district de Mohmand (Pakistan). Opère depuis la province du Nangarhar (Afghanistan) et la région de la frontière pakistano-afghane. Interdit au Pakistan le 21 novembre 2016. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web: <https://www.interpol.int/en/How-we-work/Notices/View-UN-Notices-Entities> [click here](#)

Jamaat-ul-Ahrar (JuA)

Conformément au paragraphe 13 de la résolution [1822 \(2008\)](#) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

QDe.152

Jamaat-ul-Ahrar (JuA)

Date à laquelle le résumé a été mis en ligne sur le site du Comité:

6 July 2017

Date(s) de mise(s) à jour du résumé:

6 July 2017

2 février 2023

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste:

Le groupe Jamaat-ul-Ahrar (JuA) a été inscrit sur la Liste le 6 juillet 2017 en application des dispositions des paragraphes 3 et 5 de la résolution [2253 \(2015\)](#) comme associé à l'EIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités d'Al-Qaida (QDe.004), de Tehrik-e Taliban Pakistan (QDe.132) et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en association avec ceux-ci, sous leur nom ou pour leur compte, ou soutenu de toute autre manière des actes ou activités de ces groupes, et parce qu'il est possédé ou contrôlé directement ou indirectement par ceux-ci ou qu'il les soutient de toute autre manière.

Renseignements complémentaires:

Jamaat-ul-Ahrar (JuA) est un groupe terroriste dissident de Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) implantée à Lalpura, dans la province du Nangarhar (Afghanistan). Le groupe JuA a été formé en août 2014 à l'issue de la fusion entre la faction de TTP qui était basée dans le district de Mohmand et le groupe Ahrar-ul-Hind. Il a fusionné avec TTP en 2020.

La plupart des dirigeants et des agents du JuA sont originaires du district de Mohmand, dans les zones tribales sous administration fédérale pakistanaise. Après l'offensive Zarb-e-Azb menée par les forces armées pakistanaises, le JuA s'est dispersé. Ses membres continuent de lancer des attaques terroristes au Pakistan.

Le JuA est impliqué dans des attentats terroristes meurtriers au Pakistan, notamment :

- Le 2 novembre 2014, un attentat-suicide à Wagah, poste de douane pakistanais à la frontière avec l'Inde, qui a fait 60 morts et 100 blessés;
- Le 7 novembre 2014, un double attentat à l'explosif dans le district de Mohmand, qui a fait six morts;
- Le 15 mars 2015, un attentat dans l'église de Youhanabad, à Lahore, qui a fait 15 morts;
- Le 27 mars 2015, le dimanche de Pâques, un attentat sur un terrain de jeu à Lahore, qui a fait 72 morts et 320 blessés;
- Le 1^{er} mars 2016, un attentat à l'engin explosif improvisé (EEI) ciblant un véhicule transportant une équipe de l'Administration américaine de la répression du trafic des stupéfiants à Sangar (district de Mohmand), au cours duquel deux employés du consulat américain à Peshawar ont été tués;
- Le 15 mars 2016, un attentat à l'explosif visant le tribunal du district de Charsadda, à Shabqadar, qui a fait 14 morts et 52 blessés;
- Le 2 septembre 2016, un attentat à la bombe dans la colonie de Warsak, à Peshawar, qui a fait cinq morts;
- Le 13 février 2017, un attentat à Lahore, qui a fait 13 morts et plus de 50 blessés.

Le JuA a revendiqué la responsabilité de nombreux attentats, notamment celui du 13 février 2017 à Lahore.

Il a également soutenu, dans ses déclarations publiques, les objectifs de l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (Al-Qaida in Iraq, QDe.115).

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec la personne ou l'entité susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida in Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132), inscrite le 29 juillet 2011

La Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida est mise à jour régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales. Une version actualisée de cette Liste est disponible sur le site web du Comité à l'adresse suivante:

https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Une version actualisée de la Liste récapitulative est accessible à l'adresse suivante:

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.